



Qualiopi
processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie "Actions de formation"

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1(V)-B2(V)-BR-BC-BE RECYCLAGE ÉLECTRICIEN EXÉCUTANT OU CHARGÉ DE CHANTIER (B1-B2) CHARGÉ D'INTERVENTION GÉNÉRALE (BR) CHARGÉ DE CONSIGNATION ÉLECTRIQUE (BC) BE MESURAGE ET/OU VÉRIFICATION

Informations générales

Durée :

1,5 jours de formation soit 10,5 heures.

Participants :

Maximum 12 participants.

Publics :

Tout électricien ou électromécanicien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations en basse tension et des interventions ou essais en basse tension.

Prérequis :

Personne possédant une habilitation de moins de 3 ans suivant NFC 18-510.
Être qualifié en électricité et posséder un diplôme ou une formation attestant de ces compétences et une bonne maîtrise de la langue française.

Moyens d'évaluation des prérequis :

Diplôme ou une formation attestant de ces compétences en électricité et habilitation de moins de 3 ans suivant NFC 18-510 de niveaux B1(V)-B2(V)-BR-BC-BE.

Intervenants :

Formateur expérimenté et diplômé dans le domaine de l'électricité.

Accessibilité handicapé :

Sur demande.
(Contact de notre référent handicap)

Délais d'accès :

Planning de formation disponible sur notre site internet ou nous contacter via téléphone ou mail.

Taux de réussite 2019 :

100% de réussite au 1er passage.

Méthodes et supports pédagogiques :

Supports de cours et vidéo projecteur
Plateformes pédagogiques
Livret pédagogique relatif à la norme NFC 18-510

Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur, à l'issue de l'application pratique.

Durée de validité recommandée selon NF C 18 510 : 3 ans.

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- D'énoncer les risques d'accidents lors de travaux électriques en zone de voisinage des installations électriques haute (HTA) et basse tension (BT)
- De transposer les règles exposées dito dans le cadre de son activité
- De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors de travaux d'opérations sur les ouvrages électriques, appareillages électroniques en basse tension
- D'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique
- De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur d'habiliter le participant en toute connaissance de cause au niveau d'habilitation visé (H0(V)-B1-B1V-B2-B2V-BC-BR-BE Essai-BE Vérification-BE Mesure).

Contenu de la formation

Partie théorique :

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Prescriptions de consignes de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine Basse Tension (BT).

Réalisation de travaux pratiques :

- Utilisation des équipements de protection
- Simulation de chantier.

Moyens d'évaluation des acquis

Contrôle des connaissances:

Théorique et pratique suivant NFC 18-510

 contact@cerer.fr

 04 42 56 42 99

 cerer.fr



CERER

Organisme de Formation & CFA